



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

programmes

Question écrite n° 52109

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les moyens financiers attribués à l'éducation artistique. Alors que le ministère annonce une convention en faveur de l'éducation artistique et culturelle signée avec Total à hauteur de 4 millions d'euros, aucun projet n'a été retenu en Picardie. Pourtant le spectacle vivant en Picardie intervient auprès des plus jeunes, dans les crèches, les écoles jusqu'à l'université comme auprès des personnes âgées. L'hôpital ou encore les centres socio-culturels les sollicitent et ils sont contraints de refuser. Il souhaite savoir si le ministère compte transférer une partie de son budget à l'éducation artistique en Picardie.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52109

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 mars 2014](#), page 2514

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)